



Resiliation abonnement plus de 24 mois, l'opérateur fait payer.

Par **louloute16**, le **06/05/2011** à **17:26**

Bonjour,

Ma cousine est abonnée depuis bien plus de 24 mois pour son mobile, elle a résilié il y a quelques jours pour passer chez un autre opérateur. Le transfert a bien été fait, mais son ancien opérateur lui a envoyé un courrier pour lui dire qu'elle allait être prélevé de pratiquement 200€ ce mois-ci. Ce qui correspond au paiement jusqu'à la date anniversaire du contrat par tacite reconduction. J'ai trouvé le texte adopté n°372, est-ce qu'il peut s'appliquer dans ce cas là? A part le contrat initial (qui a plus de 24 mois) elle n'a rien signé d'autre. Peut-elle contester le fait que son ancien opérateur lui prélève de l'argent ?

Par **merlin64**, le **09/05/2011** à **23:23**

bonsoir

je ne pense pas qu'il y ait une reconduction au-delà de la fin d'abonnement